

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 15 mars 2016

L'an deux mille seize le quinze mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARNOULD.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, Evelyne Cayrol, Francis Pagnier, Marie France Merlin, Cécile Raguideau, Ferroudja Rahoui, Laurence Abena, Patrick Steffen, Dolorès Baroin, Annie Carpentier, Stéphanie Fourdrin, Laurent Bommelaer, Jean Ainesi, Patrick Floury, Michel Biez, Christophe Lamy, Lysiane Grobon, Jean-Jacques Cournil, Jean Claude Lemerrier, Nicolas Galczynski.

Absents : Edwige Fagot, Philippe Rabbe, Patrick Sauvage.

Absents et excusés : René Brouillard, Marie Claux, Dominique Coulet,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : René Brouillard à Patrick Steffen, Marie Claux à Francis Pagnier, Dominique Coulet à Christophe Lamy.

Secrétaire de séance : Evelyne Cayrol.

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 24

Date de convocation : 9 mars 2016
Date d'affichage : 9 mars 2016

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Evelyne Cayrol aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 25 février 2016 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Lemerrier entre dans la salle à 20h14.

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au Maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 25 février 2016.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°5 à n°9 de l'année 2016, prend acte de ces décisions.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président invite l'assemblée à ouvrir le document « débat d'orientation budgétaire » qui a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation pour la présente réunion du conseil.

Ce document qui a été examiné par la commission des finances le 10 mars 2016 va être projeté sur l'écran afin que le public qui assiste à la réunion puisse suivre l'exposé. Il est proposé de parcourir le document en y ajoutant des commentaires et de débattre au fur et à mesure.

Monsieur le Président de séance donne la parole à Monsieur Patrick Steffen, adjoint aux finances. Il rappelle à l'assemblée le contexte national, ses répercussions sur les collectivités territoriales et l'impact de la loi des finances 2016.

Les commentaires de l'ensemble des conseillers convergent dans le même sens à savoir la constatation d'un retrait de l'Etat dans de nombreux domaines et d'une aggravation préoccupante des charges imposées aux collectivités territoriales et en particulier aux communes.

D'où la conclusion :

- Contraintes financières : baisse des dotations de l'Etat, maintien des taux d'imposition, nécessité d'assurer la continuité des services publics communaux
- Contraintes normatives : évolution perpétuelle des réglementations et des transferts de compétences voire des retraits de l'Etat dans certains domaines
- Contraintes de qualité de service : exigence accrue des usagers

La somme de ces contraintes multiples conduit nécessairement à :

- La poursuite de l'effet de ciseau
- Une baisse de l'épargne brute
- Une diminution des dépenses d'investissement

Il présente et commente les comptes de la commune et leur évolution depuis 2013 par section. Il répond aux questions posées sur la particularité de l'année 2015 qui a enregistré deux opérations comptables en dépenses à caractère exceptionnel :

- 300.000 € pour le remboursement de l'indemnité d'immobilisation versée lors de la signature de la promesse de vente avec la société IMC Promotion
- 465.000 € pour le remboursement du prêt relais de TVA de la Banque Postale

Les ratios d'épargne et la situation de la dette sont également analysés.

Il poursuit l'exposé du document par la fiscalité.

La conclusion du constat effectué sur la situation actuelle de la commune met en lumière des risques à prendre en compte :

- Le poids des restes à recouvrer qui pèse sur la trésorerie (environ 128.000 €)
- Un prêt structuré « Pentifix » souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, indexé, à surveiller régulièrement.
- L'état de dégradation du patrimoine communal conduisant à la nécessité d'engager à court terme des travaux de sauvegarde et de restauration très lourds sur :
 - les infrastructures (quai du port effondré)
 - les bâtiments (église, château ...)

Sont ensuite abordées les perspectives pour l'année 2016 et les grandes orientations de la commune.

Monsieur le Président de séance reprend ensuite la parole pour faire part à l'assemblée des projets nouveaux qui pourraient être inscrits sur la section d'investissement de l'exercice 2016 et les réflexions en cours.

La conclusion de ce débat dans lequel chacun a pu s'exprimer peut être résumée comme suit :

Il est aujourd'hui compliqué de regarder plus loin que 2016 au niveau des finances communales en termes de stratégie. De nombreuses incertitudes planent sur l'année 2017 en particulier avec la réforme de la dotation forfaitaire et de la fusion ARC-CCBA.

Compte tenu du contexte difficile qui pèse sur les communes, la volonté politique mise en œuvre dans le budget 2016 est de :

- Ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises)
- Actionner les leviers pour maîtriser le volume global des dépenses de fonctionnement tout en préservant la qualité des services rendus aux habitants et aux usagers
- Actionner en 2016 l'investissement en bénéficiant des possibilités de subventions et en ayant recours à l'emprunt de façon maîtrisée
- Sensibiliser tous les acteurs intervenant au budget à appliquer cette politique de gestion rigoureuse

La dernière partie de l'échange consiste à évoquer les réflexions en cours et les projets :

- Dématérialisation comptable
- Aide financière aux jeunes de – 18 ans domiciliés à Verberie pour l'accès aux associations de la commune
- Mutualisation des moyens
- Suivi du plan pluriannuel des investissements (études et travaux) pour la période 2016-2021 visant à améliorer le pilotage financier
- Interrogations sur le parc locatif de la commune et son avenir
- Intervention auprès des bailleurs sociaux pour améliorer le cadre de vie des locataires
- Fusion ARC-CCBA

L'assemblée souligne le travail réalisé pour l'élaboration de ce document et remercie l'équipe qui a œuvré sur ce dossier.

Monsieur le Président de séance, conformément aux dispositions de la loi Notre demande à l'assemblée de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé.

Le conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Président de séance, où l'exposé de Monsieur Patrick Steffen, adjoint chargé des finances, vu le débat qui s'est tenu, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du débat d'orientation budgétaire de l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Au cours de la présente séance a été prise la délibération n°16-2016.

M. ARNOULD	L. ABENA	J. AINESI	O. ARNOULD	E. FAGOT
				<i>Absente</i>

D. BAROIN	M. BIEZ	L. BOMMELAER	N. GALCZYNSKI	R. BROUILLARD <i>Absent et excusé</i>
A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX <i>Absente et excusée</i>	D. COULLET <i>Absente et excusée</i>	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M-F MERLIN
F. PAGNIER	Ph. RABBE <i>Absent</i>	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOUI	P. SAUVAGE <i>Absent</i>
P. STEFFEN	J-J CURNIL			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 15 mars 2016 a été affiché à la porte de la mairie le